

## CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 et Article R.2121-7 du CGCT)

Les membres du Conseil Municipal de Porchères se réuniront à **la mairie** dans la nouvelle salle en session ordinaire le

**JEUDI 9 DECEMBRE 2024 A 20 H 00**

L'ordre du jour comprendra les questions suivantes :

### **Communication des décisions du Maire**

- *Convention d'occupation et d'utilisation du domaine public entre la commune de Porchères et la société e-Dog*
- *Virement de crédits*

### **Personnel communal**

- *Instauration des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires*

### **Finances**

- *Révision du loyer du cabinet d'infirmiers au 1<sup>er</sup> février 2025*
- *Redevance d'occupation du domaine public Gironde Très Haut Débit pour l'année 2024*
- *Décision modificative du budget 2024*
- *Adoption d'un prêt-relais dans le cadre des remboursements des emprunts en cours*
- *Adoption d'un emprunt pour réserve foncière*

### **Délibérations diverses**

- *Acquisition d'un terrain par acte notarié*
- *Adoption du rapport de suivi de l'artificialisation des sols de 2011 à 2023*
- *Adoption de la motion de l'AMG et de l'AMR 33 exprimant l'opposition de la commune au projet de loi de finances 2025*
- *Adoption de la motion sur la situation financière des collectivités territoriales pour 2025*
- *Annulation de la délibération n° 2024-051 relative à la mise en place d'amendes administratives pour sanctionner les infractions aux dépôts sauvages*

### **Questions/Informations diverses**

Fait à Porchères, le 4 décembre 2024

Le Maire,  
David REDON.